

FRANCE TERRE DE LAIT



PLAN DE LA FILIÈRE LAITIÈRE

12 décembre 2017

« France Terre de Lait ! »

Notre ambition est une France laitière compétitive, attractive et fidèle à son modèle de diversité qui prend toute sa place sur les marchés français, européen et mondiaux.

Producteurs, coopératives, industriels, aujourd’hui nous l’affirmons : la filière laitière est un acteur structurant des territoires, pourvoyeur de nombreux emplois et gage de l’excellence française à l’international.

En France, le modèle laitier assure la vitalité des territoires

→ **61 700 fermes laitières, 762 sites de transformation, 298 000 emplois directs, 104 000 emplois indirects**

Notre modèle laitier « à la française » fait vivre des fermes, autonomes, fortement liées aux sols et adaptées à leur géographie. Les fermes sont à taille humaine, souvent familiales et de plus en plus sous des formes sociétaires. Les entreprises elles aussi sont plurielles par leur taille (PME, grands groupes laitiers) par leur type de production mais aussi par leurs statuts (coopératives et entreprises privées). Elles sont implantées au cœur des bassins laitiers, en zones rurales, et réparties sur la quasi-totalité des régions françaises. Les acteurs laitiers jouent un rôle capital dans le maintien du tissu économique et l’activité des zones rurales. Cette activité est pérenne étant donné le caractère peu délocalisable des fermes laitières, de leurs prairies, de leurs cultures qui fournissent l’essentiel de l’alimentation des troupeaux.

Le fleuron français valorisé à l’International

→ **La France laitière est le deuxième producteur de lait en Europe. Sur 10 litres de lait collectés en France, 4 litres sont exportés, soit 6,9 milliards d’€ de produits laitiers.**

Avec 25 milliards de litres de lait de vache produits, nous souhaitons valoriser l’ensemble de notre potentiel de production sur tous les territoires, et contribuer positivement à l’économie et au rayonnement de la France dans le monde.

Mais depuis plusieurs années la filière laitière connaît de profonds bouleversements.

Après trente ans de régulation, nous nous adaptons à une nouvelle donne et à ses conséquences (volatilité des marchés, guerre des prix...). La crise laitière inédite par son ampleur et sa durée fragilise notre modèle. Les négociations commerciales sont difficiles, la confiance au sein de la filière détériorée et la valeur des produits laitiers s’en trouve affectée.

Par ailleurs, la filière fait face – à tous les maillons de la chaîne – à un besoin de main d’œuvre. Or, l’expression du potentiel de production laitier en France ne pourra être assurée que par le renouvellement des générations et des métiers attractifs.

Les Etats Généraux de l’Alimentation ont été un moment fort de dialogue entre tous les acteurs des filières et des parties-prenantes. Ils ont identifié des défis. Ce plan de filière est une opportunité pour nous de transformer ces défis en ambitions et engagements, pour construire la filière de demain et affirmer la France comme une grande Terre de lait.

Nos engagements :

1. Définir un cadre interprofessionnel, sous 6 mois, qui crée des conditions de négociations commerciales plus transparentes, réactives et équitables

Concrètement :

- L’Interprofession construira avec les opérateurs économiques un tableau de bord mensuel, complet et actualisé. **Ce tableau de bord servira de références communes basées sur des indicateurs de valorisation de l’ensemble des marchés laitiers. Les acteurs économiques - des producteurs aux distributeurs - s’engagent à les utiliser.**

- les acteurs économiques s’engagent à définir sous forme de **guides de bonnes pratiques** contractuelles et/ou commerciales les modalités de négociation basées sur la transparence et conformes à l’esprit de filière que ce plan propose de consolider.

Dans l’intervalle de ces 6 mois, c’est l’actuelle charte d’engagement signée le 14 novembre dernier, sous l’égide du Ministre de l’Agriculture qui fait foi, notamment pour les négociations commerciales actuelles.

- ▶ **Ce plan de filière, pour réussir, doit engager l’ensemble des acteurs économiques :**
 - **Les acteurs du commerce et de la distribution seront intégrés au sein de l’interprofession d’ici 6 mois**, le temps d’élaborer les conditions opérationnelles et financières de leur entrée.
 - **Un réseau des Organisations de Producteurs sera créé par l’Interprofession, dès début 2018.**

- ▶ **Ce plan de filière, pour réussir, doit s’inscrire dans le cadre du droit de la concurrence**, qui devra être rénové si nécessaire.

2. Créer un socle de référence, le « standard de Haute-Qualité » du lait et des produits laitiers, exprimant l’excellence française

La filière laitière s’engage à créer le socle de référence « France, Terre de Lait », pour tous les produits laitiers et déployer une démarche de responsabilité sociétale (dit « RS filière »). Cette démarche est fondée sur la quadruple performance de la filière : économique, sanitaire, préservation de l’environnement et respect de l’animal, et sociétale. Elle s’inscrit dans la certification ISO 26 000.

Le socle « France, Terre de lait » doit permettre :

- la juste rémunération des éleveurs
- la possibilité pour les éleveurs de se faire remplacer au moins une journée par semaine
- la possibilité pour les acteurs de l’amont de bénéficier du modèle social français
- le maintien de la haute qualité sanitaire du lait et des produits laitiers (0 antibiotique et 0 pesticide dans le lait & les produits laitiers)
- le respect du bien-être animal (9 éleveurs sur 10 ont signé la Charte des Bonnes Pratiques d’Elevage)
- le respect des engagements environnementaux, pour tous les acteurs de la filière

Pour atteindre ces objectifs, la filière déclinera des indicateurs de valorisation de ce socle. Ces indicateurs serviront de référence pour l’ensemble de la chaîne de valeur en France. Ils seront mis à disposition des acteurs dans le tableau de bord évoqué précédemment.

Une identité « France Terre de Lait » incarnera les valeurs et les engagements de la filière basées sur ce socle de référence. Une grande campagne de communication installera cette identité.

Cette identité promouvra l'image de la filière laitière française, tant sur le marché national qu'à l'export. Elle répondra aux attentes des consommateurs, ainsi qu'à la demande croissante de produits laitiers à travers le monde (estimée à +2.5% par an).

► **Cette démarche, pour réussir, se construira avec la sphère citoyenne** (les associations de consommateurs et ONG) afin de définir les engagements mutuels des acteurs et leur valorisation.

► **Ce plan de filière, pour réussir, doit pouvoir compter sur un accompagnement financier de l'Etat et des Collectivités Territoriales**, notamment pour la mise en place des démarches de progrès (plan bâtiment, déploiement de la démarche Ferme Laitière Bas Carbone, plan Ecoantibio, programmes de recherche, formation etc.)

3. Offrir aux consommateurs des produits laitiers diversifiés et conformes à leurs attentes par le biais de segmentations clairement identifiables

Les segmentations liées aux modes de production

- **Le bio** : une production d'avenir qui doit poursuivre son développement afin de répondre à la demande des consommateurs et sans dégradation de la valeur. La filière est très engagée : la production de lait bio a doublé ces 2 dernières années. En 2016 2,4% du lait français est bio. *Notre engagement est de doubler la production en agriculture biologique à 5 ans en adéquation avec la demande.*

- Alimentation des vaches laitières sans OGM et accès au pâturage :

Notre engagement est de crédibiliser les démarches par des cahiers des charges communs permettant de dégager une valorisation supplémentaire et de définir des indicateurs dédiés.

Les segmentations liées aux territoires

- **Signes de qualités** : les 50 Appellation d'Origine Protégée (AOP) laitières représentent 9.9% de la collecte de lait française.

Notre engagement est de consolider la force des 50 AOP laitières pour maintenir leur dynamisme, leur valorisation et leur marché, de faire évoluer les cahiers des charges pour prendre en compte les attentes sociétales.

- Les circuits de proximité :

Notre engagement est d'accompagner le développement de la production fermière et les circuits de distribution locaux.

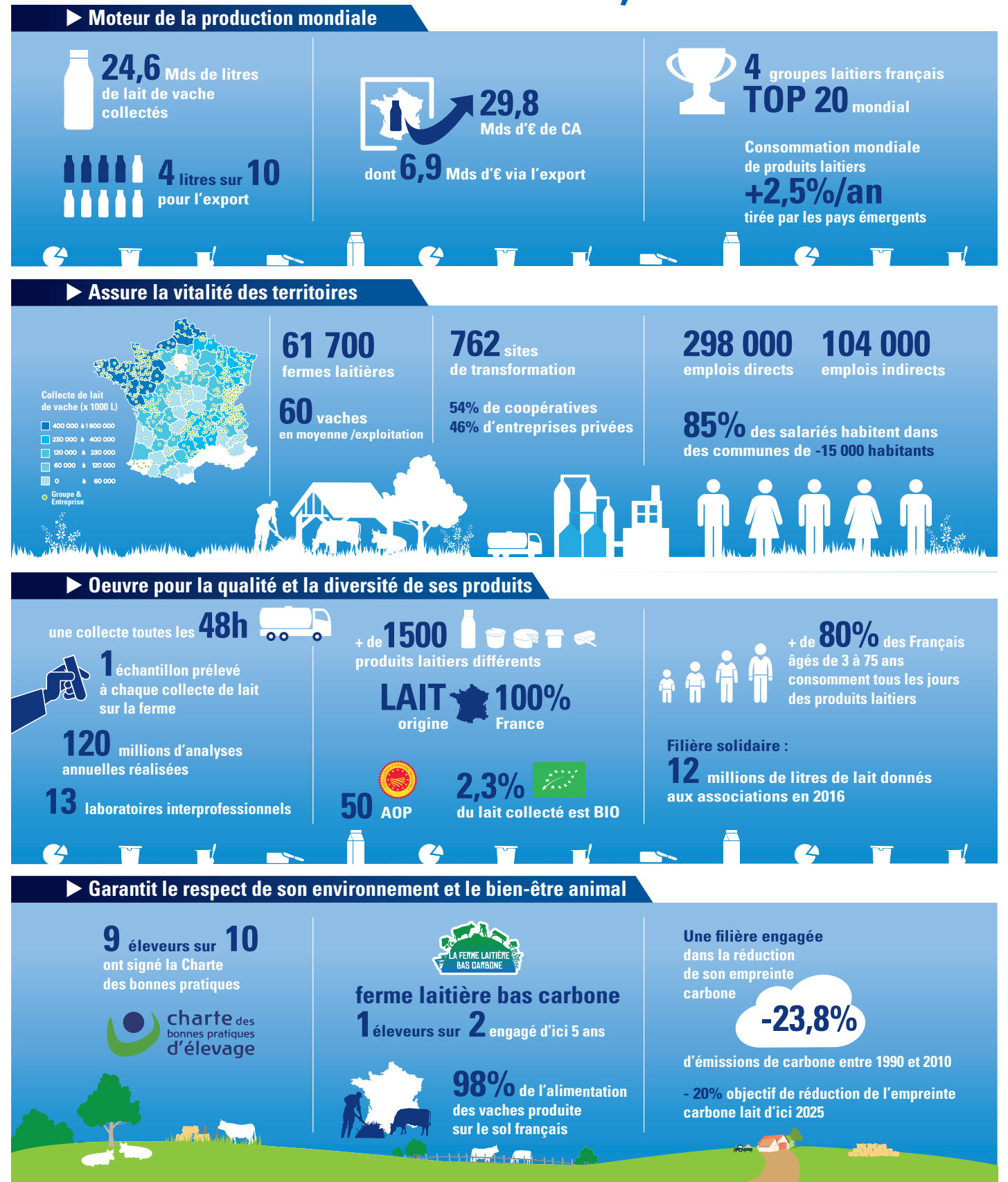
► **Les investissements nécessaires pour réaliser ce plan sont évalués à 1,3 milliards d'€.** Ce montant sera à préciser avec l'État au regard des enjeux majeurs pour assurer la pérennité de la filière, et afin d'optimiser les co-financements permettant de réaliser toutes les démarches de progrès.

Ce plan de filière est issu d'échanges construits avec les acteurs du commerce et de la distribution, des organisations de producteurs et d'autres interprofessions.

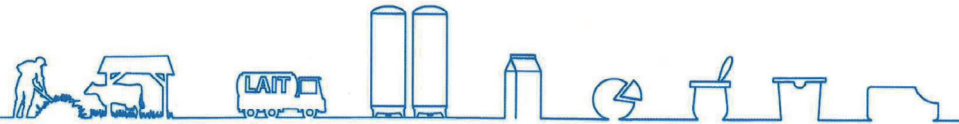
Le 12 décembre, le Conseil d'Administration du CNIEL a validé le présent plan de filière laitière et a signé l'ensemble des engagements détaillés dans le tableau ci-après.

Le plan de filière sera présenté au Gouvernement, conformément au calendrier souhaité par le Président de la République.

FRANCE, TERRE DE LAIT



Lors de son conseil d'administration du 12 décembre, les administrateurs ont validé le tableau récapitulatif des engagements de la filière laitière pour le plan de filière, présenté ci-après.



Réunis en Conseil d'administration du CNIEL le 12 décembre 2017, nous, administrateurs, validons le tableau récapitulatif des engagements de la filière laitière pour le plan de filière.

Pour le collège des producteurs :

Thierry ROQUEFEUIL

Marie-Thérèse BONNEAU

Joseph MARTIN

Jean TURMEL

Yohann BARBE

Pascal CLEMENT

Josian PALACH

André BONNARD

Frédéric DUBOS

excusé

Yves SAUVAGET

Michel LACOSTE, CNAOL

Pour le collège des coopératives :

Dominique CHARGE

Jean-Yves RESTOUX

Guy LE BARS

Luc VERHAEGHE

Excusé

Jean-Luc RABILLARD

Laurent VIAL

Pour le collège des industriels :

Olivier PICOT

excusé

Daniel CHEVREUL

Sophie GODET

Michel NALET

Magali SARTRE-GALANT

Dominique VERNEAU

économie de filière

sous- thèmes	situation actuelle / état des lieux	objectifs	calendrier	condition de réussite
Compétitivité (amont/aval)	Débouchés du lait collecté : 60% en national, 30% Europe, 10% grand export En cas de crise le seul ajustement se fait sur le prix à la production. --> La filière doit s’organiser pour améliorer sa compétitivité et faire face à la volotalité des marchés	Ambition laitière : une France laitière compétitive, attractive et diverse qui prend toute sa place sur des marchés français, européen et mondiaux rémunérateurs. - Conduisant à produire au moins 25 milliards de L de lait sur tout le territoire, ce qui permet de contribuer positivement à l’économie et au rayonnement de la France. - Capacité à rémunérer l’ensemble des acteurs. - Renforcer l’efficacité économique de tous les acteurs et sur l’ensemble des produits (PGC et PI) pour être à un niveau de compétitivité au moins équivalent à nos principaux concurrents. - Amont : Amélioration de la performance économique, sociale et sociétale (environnement, BEA...) de la ferme France. - Aval : Amélioration de la compétitivité globale. - Volatilité : l’ensemble de la filière doit pourvoir faire face à la volatilité.	outils à déployer en 2018 : - En amont : déployer les indicateurs technico- économiques de l’atelier lait. - Amont et aval : mettre à jour l’étude Mc Kinsey sur la compétitivité pour l’ensemble de la filière. - Suivre les travaux de la PAC et développer les outils de gestion de la volatilité des marchés (IST, marchés à terme, contrats à prix fixes...).	Négociation d'une PAC ambitieuse par les Pouvoirs publics notamment sur la question de la volatilité et les soutiens aux producteurs. Nécessité d'une politique laitière européenne ambitieuse qui inclut des outils de prévention et de gestion de crise réactifs. (vigilance sur les outils de stockage public qui doivent être liés à la régulation de la production en cas de crise)
Relations contractuelles et/ ou commerciales	«La loi oblige depuis 2010 les entreprises à fournir un contrat. Loi Sapin 2. --> les paramètres de la négociations amont (producteur/transformateur) sont disjoints des paramètres de la négociation aval (transformateur / distributeur)»	La contractualisation doit porter sur l’ensemble des marchés et sur tous les segments. Inverser la construction du prix. La filière laitière s’engage sur un socle de référence sur la qualité du lait et des produits laitiers : - qui permet une juste rémunération des éleveurs dans le respect du BEA et des engagements environnementaux - qui permet à l’amont de la production de bénéficier du modèle social français au même titre que les acteurs de l’aval - qui permet aux éleveurs de pouvoir se faire remplacer au moins une journée par semaine - avec un repère de l’excellence laitière française pour le consommateur par un logo «France Terre de Lait» Pour atteindre cet abjectif, la filière définira des indicateurs pour une valeur socle du lait et des produits laitiers écoulés en France. Ces indicateurs ont valeur de référence pour l’ensemble de la chaine de valeur en France.	Au cours du 1er semestre 2018 : - rénover le guide de bonnes pratiques contractuelles et/ou commerciales (entre producteurs & entreprises) en lien avec l'objectif d'un nouveau standard «France Terre de lait» - Dans la continuité , établir guide de pratiques contractuelles et commerciales (entre transformateurs & distributeurs), co construit avec la distribution - Les acteurs des négociations commerciales s’engagent à utiliser ces guides , gage de transparence & réactivité aux évolutions de marché. - Possibilité pour les acteurs de la négociation commerciale de demander l’appui du Cniel pour des expertises adhoc dès lors que les collèges concernés sont informés (notamment pour des indicateurs partagés).	Changement radical du mode de négociations commerciales avec un objectif de répartition de la valeur ajoutée plus équitable --> Sous réserve droit de la concurrence
Indicateurs	Le Cniel communique aux CRIEL des indicateurs mensuels : - le prix du lait allemand (avec une base mensuelle et une moyenne sur 12 mois) - la valorisation beurre/poudre - un indicateur cout de production --> ils ne reflètent pas toutes les valorisations	Le Cniel met à disposition des acteurs un tableau de bord prenant en compte davantage d’indicateurs pour plus de transparence et de réactivité : - définir une méthode commune de calcul des coûts de production - indicateurs de valorisation des PGC France (pour chaque segment et par catégorie) - indicateurs de valorisation Export (PGC et ingrédients) Pour cela la filière s’appuiera notamment sur des indicateurs publiques (PVI, PVC,...). L’ensemble de ces indicateurs pourra également être décliné en indicateurs régionaux et en indicateurs de segmentation (bio, AOP,...) Le Cniel conduira des analyses /études sur les évolutions des marchés et les tendances de consommation.	1er semestre 2018 : co-construction des indicateurs avec l’ensemble des acteurs. Mise à disposition des études. Les acteurs des négociations commerciales (OP, coopératives, entreprises privées, distributeurs) s’engagent à utiliser ces indicateurs interprofessionnels gages de transparence.	Les acteurs de la négociation commerciale utilisent ces indicateurs sur la base de la réalité de leurs marchés --> Sous réserve droit de la concurrence.

organisation de filière

sous- thèmes	situation actuelle / état des lieux	objectifs	calendrier	condition de réussite
Organisations de l'amont	Tous les producteurs laitiers n’adhèrent pas à une organisation de producteurs (commerciale ou non) : 22% des producteurs n’adhèrent pas à une OP reconnue.	Donner accès à toutes les OP aux tableaux de bord et aux guides de bonnes pratiques pour leur permettre de mieux connaître les marchés. --> il faut renforcer les capacités de négociation des prix et des volumes --> il faut renforcer leur connaissances des marchés --> il faut inciter les producteurs à adhérer à une OP	1 ^{er} semestre 2018 : mise en place d’un réseau d’OP piloté par le CNIEL . Envoie tous les mois le tableau de bord et partage les perspectives de marché.	Le Cniel facilite l’accès à toutes les informations disponibles aux OP comme à l’ensemble des producteurs. Relations rénovées entre les producteurs et les transformateurs.
Interprofession / gouvernance de la filière	Le CNIEL est composé de 3 collèges. Depuis début 2017, modification des status du Cniel pour créer le comité du Commerce et de la Distribution.	- Etablir les conditions d’une entrée des acteurs du commerce et de la distribution au sein de l’interprofession - Intensifier les réunions du comité Commerce & Distribution et construire les conditions de l’intégration à la gouvernance. - renforcement du comité CRIEL pour développer les dynamiques territoriales	1 ^{er} semestre 2018 : donner un nouveau souffle au comité du Commerce et de la Distribution avec des rencontres séparées car les problématiques du commerce et de la distribution sont différentes : - co-construire les outils (tableau de bord & guide) et partager les perspectives de marché - étudier les conditions de l’intégration dans la gouvernance (définition des actions et de leur financement) Sur le 1er semestre 2018 : - réunions mensuelles avec la distribution - réunions bimestrielles avec la RHD	Financement des actions d’intérêt collectif pour la filière, par l’ensemble de ses membres Pour la RHD : travaux sur les cahiers des charges des appels d’offre publics
Relations inter- partenaires et parties prenantes	Absence d'une instance formelle de coordination des acteurs de conseil en élevage (APCA, FCEL, BTPL, Centres de gestion, Idele, vétérinaires...). Absence d'une instance formelle d'échange avec les parties- prenantes sur les enjeux sociétaux (ONG et associations de consommateurs).	Définir les stratégies collectives de filière à l'usage des acteurs du conseil en élevage. Constituer une instance de concertation avec les associations de consommateurs et les ONG (notamment sur les problématiques environnementales et bien- être animal).	- création du réseau des organismes de conseil en élevage - création d'un comité de concertation avec les associations de consommateurs & les ONG	
Relations inter- filières	Il faut renforcer les relations interfilières pour partager davantage d'objectifs communs et respecter nos engagements	- coordination avec Interbev sur la valorisation de la viande issue du troupeau laitier - articulation à prévoir avec les filières d'alimentation animale - articulation à prévoir avec les filières végétales - notamment pour assurer les objectifs de segmentation (fourniture d'aliments sans OGM, fournitures d'aliments BIO...) et d'autonomie alimentaire à l'échelle de l'exploitation (méteil, mélange prairiaux...) - poursuivre les travaux sur l'amélioration génétique animale et végétale - synergies à renforcer sur les actions à l'export avec les autres Interprofessions "produits" (à géométrie variable selon les pays cibles) - établir des relations avec la filière apicole	en 2018 : - Définir une politique de valorisation de la viande issue du troupeau laitier en lien avec Interbev et Intervau - Travaux renforcés sur l'autonomie protéique de la filière laitière	PAC adaptée Plan protéine

montée en gamme

sous- thèmes	situation actuelle / état des lieux	objectifs	calendrier	condition de réussite
Socle : lait conventionnel	Aujourd'hui le socle de tout le lait produit et collecté en France = sanitaire + grille de paiement du lait à la qualité. Socle aval certifications multiples des entreprises (ISO 9002, 14000, 22000...). --> formaliser les démarches de progrès sur ce socle sur les volets sociétaux & environnementaux	- Déployer "France Terre de Lait" et l'engagement de la filière dans une démarche de responsabilité sociétale (dit "RS de filière") Les 4 piliers de notre RS, quadruple performance = Economique - respect de l'environnement et de l'animal - sanitaire - sociétal - Liaison entre la Charte des bonnes pratiques d'élevage et "France terre de lait" - Outils privilégié : la norme internationale ISO 26 000	1^{er} semestre 2018 : instaurer la démarche - Diagnostic de tous les acteurs, - Construction équivalences (CBPE...), - Mise en place de groupes de concertation. A 5 ans : la filière est dans la démarche RS, en progrès permanent ; certification de la démarche par la block- chain.	Redonner de la valeur aux produits laitiers et à la filière jusqu'au consommateur final : "redonner de la valeur à l'alimentation permettra de restaurer la confiance" (OCHA)
Segmentation BIO	La filière déjà très engagée (production Bio qui a doublée entre 2016 et 2018, 1 150 exploitations converties). En 2016, 2,4% du lait français est Bio. Mais la filière bio est traumatisée par les chutes du prix du lait bio en 2000. Forte attente sociétale.	- promouvoir les produits laitiers bio pour développer la consommation - accompagner les producteurs à la conversion (conseil technico- économique) et au maintien, harmonisé sur tout le territoire - maintenir la comptétivité de la filière bio (amont & aval) et la valorisation des produits Bio dans un contexte de concurrence européenne - adaptation offre- demande et suivi de volume (flux import et export, valeur), suivi avec des indicateurs spécifiques	- à 5 ans, doublement de la production (+ 600 millions de L supplémentaires) - accompagner l'accroissement de la production bio en lien avec celle de la demande, y compris en RHD	Engagement de la distribution lié à la valorisation du segment. En RHD garantir les approvisionnements en lait bio Français a sa juste valeur. L'Etat maintient ses soutiens.
Segmentation SIQO	Les AOP laitières représentent 9,9% collecte française. 50 AOP laitières, 17 950 producteurs, 1 350 fermiers et 432 établissements de transformation. En majorité sur des territoires difficiles. --> consolider cette force de la filière.	- mieux faire connaitre les AOP IGP laitières et leurs valeur auprès des conso frs et étrangers - renforcer la protection des dénominations - prendre en compte les attentes sociétales et environnementales dans les cahiers des charges - développer les AOP dans des démarches de Régulation de l'offre - défendre la typicité des AOP au lait cru - élaborer des indicateurs spécifiques AOP et/ou régionaux	à 5 ans : - cahiers des charges renforcés avec les attentes sociétales (BEA, environnement, impacts socio- économiques) - avoir plus de 20 filières AOP engagées dans des démarches de régulation de l'offre (RRO) (il y en a 5 aujourd'hui), représentant plus de 50% de volume régulés (1,2 milliard de litre de lait) - engagements liés à la valorisation du segment	Renforcer la protection des dénominations (accord multi latéral).
autres démarches de segmentations territoriales	Montagne & circuits de proximité	- péreniser la production laitière en zone de montagne et évaluer les surcouts liés au handicap naturel et les leviers permettant leur compensation - développer des démarches territoriales autres que les AOP (montagne, circuits de proximité) : accompagner le développement de la production fermière & la transformation à la ferme ainsi que les circuits de distribution locaux - faciliter le développement des crémiers- fromagers et leur formation	D'ici 1^{er} semestre 2018 : - mettre à disposition des acteurs de la filière qui souhaiteraient se former tout le savoir- faire disponible au Cniel notamment sur le volet sanitaire - garantir la collecte sur l'ensemble des territoires - lancement du CAP crémier- fromager (1ère session septembre 2018)	Maintien de l'ICHN. Trouver compensation du surcout de collecte en montagne. Accompagner le financement des ateliers de transformation.
Démarches collectives de segmentations , selon modes de production (pâturage, sans OGM...)	Trop de cahier des charges différents pour démarches communes (ex : le pâturage) et du coup dégradation de la valorisation qui pourraient être tirées de ces démarches.	- définition de cahiers des charges interprofessionnels pour des démarches de segmentation identifiées, permettant de dégager une valorisation supplémentaire (pâturage, sans OGM...) - déployer des indicateurs interprofessionnels pour quantifier la valorisation complémentaire issue des ces démarches, pour tous les acteurs de la chaine (producteurs, transformateurs & distributeurs)	1^{er} semestre 2018 : - élaboraton de cahiers des charges et d'indicateurs de valorisation - concertation avec les ONG et les associations de consommateurs Les acteurs de la filère (OP, coopératives, entreprises privées, distributeurs) s'engagent à utiliser ces cahiers des charges.	Sous réserve droit de la concurrence.

positionnement et diversification des produits et des marchés

sous- thèmes	situation actuelle / état des lieux	objectifs	calendrier	condition de réussite
National	60% des débouchés du lait collecté	- promouvoir la consommation de lait et produits laitiers sur le marché intérieur français avec tous les réseaux de distribution (RHF, grande distribution, crémiers- fromagers) - assurer la naturalité des produits laitiers et usage des ingrédients dans plats cuisinés pour répondre aux attentes des consos - enrayer la déconsommation sur certains segments - accroître la notoriété des signes de qualité AOP et renforcer le positionnement des AOP Français en termes de pénétration et de consommation	1^{er} semestre 2018 : définir "France Terre de lait" avec un logo et un plan de communication ambitieux ainsi que les cahiers des charges de segmentation sur les valeurs amont à 5 ans : objectif de notorités, 1 Français sur 2 connait "France Terre de Lait" et les garanties des produits laitiers français	Sous réserve réglementaire Adéquation du PNNS
Européen	30% en Europe	- faire évoluer les produits laitiers en réponse aux attentes sociétales - promouvoir l'usage des ingrédients laitiers dans les plats préparés - enrayer la déconsommation sur certains segments - accroître la notoriété des signes de qualité AOP et renforcer le positionnement des AOP Français en termes de pénétration et de consommation	1^{er} semestre 2018 : définir "France Terre de lait" avec un logo et un plan de communication ambitieux D'ici 5 ans : 80% des produits laitiers français exportés portent le logo "France Terre de Lait"	
Hors UE	10% au Grand Export - augmentation de la poulation d'ici 2050 - nombreux pays en 1ere phase de transition alimentaire (augmentation de la part de produits animaux) - tiré par la Chine : les potetiles de marché réumnératuer à l'international sont en croissance --> la France - grâce à son climat et ses conditions de production qui répondent aux conditions sanitaires et attentes sociétales - doit contribuer à satisfaire ces marchés.	- notoriété de nos produits "France Terre de lait", également sur les produits ingrédients - valorisation du modèle laitier français & de sa normalisation ISO 26 000 (dans le RS filière) - augmenter les exportations de produits porteurs de valeur ajoutée - développer nos parts de marché en valeur et en volume	1^{er} semestre 2018 : définir "France Terre de lait" avec un logo et un plan de communication ambitieux ainsi que les cahiers des charges de segmentation sur les valeurs amont D'ici 5 ans : - déployer nos programmes cofinancés sur l'intégralité de nos pays cibles - 80% des produits laitiers français exportés portent le logo "France Terre de Lait"	Accompagnement des pouvoirs publics pour : - simplifier les démarches d'exportation - assurer crédibilité sanitaire des produits laitiers français - lever les freins à l'exportation - diplomatie économique - aider la création de flagships dans les grandes capitales mondiales

engagements sanitaires & environnementaux				
sous- thèmes	situation actuelle / état des lieux	objectifs	calendrier	condition de réussite
Utilisation d'intrants / antibiotiques	- pas d'antibiotiques dans le lait : la filière garantit que le lait d'une vache traitée aux antibiotiques est systématiquement détruit. - la vache laitière a en moyenne 1,4 traitement antibiotique par an en 2016 (contre 1,68 en 1999) - il n'y a pas de traitement systématique des vaches aux antibiotiques (participation active au plan Ecoantibio + programme "Mammite j'anticipe") - suivi rigoureux de l'absence de résidus de contaminants chimiques dans le lait : vérification permanente d'absence de contaminants (dont pesticides) dans le lait - faible utilisation de traitements phytosanitaires sur les cultures fourragères - absence d'utilisation de phytosanitaire sur les prairies d'élevage	Afin de lutter contre l'antibiorésistance, poursuivre notre engagement dans le plan Eco- Antibio 2 : - renforcer le programme de prévention "les mammites j'anticipe" - acquérir des références sur les traitements alternatifs : - formation continue : augmenter le transfert de connaissance sur la prévention et les protocoles de traitements (alternatif et conventionnel) - proposer des solutions alternatives à l'utilisation de pesticides - réduire le bilan azoté par une meilleure valorisation agronomique des déjections animales et réduction du recours aux engrais azotés.	Respect du plan écoantibio 2. Réduire encore de 15% l'utilisation d'antibiotiques en élevage laitier d'ici 10 ans. D'ici 5 ans : 15% de réduction de l'IFT (Indicateur de fréquence de traitement par les produits phytosanitaires) d'ici 5 ans dans les systèmes de culture associés à l'élevage laitier. D'ici 10 ans : réduction de 15 % du bilan azoté. 1^{er} semestre : accord interprofessionnel sur les inhibiteurs.	Accompagnement des Pouvoirs Publics dans la recherche de traitements alternatifs.
Utilisation de pesticides / qualité de l'EAU	- résultat positif du plan PMPOA - une amélioration constante de la qualité de l'eau dans les zones d'élevage - chaque unité de transformation a une démarche d'optimisation de la démarche d'économie des ressources en eau	- maintenir le haut niveau d'exigence et de contrôle de la filière - évaluer les risques sur la disponibilité en eau à tous les niveaux de la filière. Définir des mesures appropriées. - optimiser l'usage des produits lessiviels	D'ici 5 ans : mettre à disposition les recommandations issues du programme AQUAREL (programme sur les technologies d'économies et de réutilisation de l'eau dans la transformation laitière), accompagner leur mise en œuvre dans les laiteries.	Accompagnement des pouvoirs publics afin de faciliter les pratiques de réutilisation de l'eau issus des process industriels. Plans d'action national et régionaux des Pouvoirs Publics.
Utilisation d'engrais organiques / MATIERE ORGANIQUE DES SOLS	En 2015, la filière s'est engagée pendant la COP 21 dans la démarche "4 pour 1000"	Valorisation du stockage du carbone dans les sols des fermes laitières (prairies et cultures, agroforesterie)	D'ici 5 ans : démontrer que les élevages laitiers engagés dans le programme Ferme Laitière Bas Carbone remplissent l'objectif "4 pour 1000"	Engagement INRA.
Climat & énergie	La filière est depuis longtemps engagée sur le volet climatique : réduction de 20% de l'impact carbone entre 1990 et 2010. Lors de COP 21 : le programme Life Carbon Dairy devient "Ferme Laitière Bas Carbone"	- déploiement du diagnostic "Ferme Laitière Bas Carbone" - accompagnement technique pour faire évoluer les pratiques - programme cofinancé au niveau EU (2018/2020) pour mettre en valeur les efforts réalisés par la filière et son rôle positif dans la gestion des changements climatiques - déploiement du programme Climalait - programme de réduction de l'empreinte énergétique des entreprises	- d'ici 5 ans : 50% des éleveurs engagés dans la démarche FLBC et 100% à 10 ans ; engagement de réduction de l'impact carbone de 10% supplémentaire d'ici 5 ans ... et 20% d'ici 10 ans. - d'ici 5 ans : pour les transformateurs, engagement chiffré du programme européen BREF (« Best available techniques REference document », liste les meilleures technologies disponibles de référence pour l'industrie alimentaire)	Coût estimé FLBC : 150 millions d'€ sur 10 ans ; accompagnement des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et du Conseil en élevage. Coût estimé BREF : 100 millions d'€.

engagements sociaux / sociétaux				
sous- thèmes	situation actuelle / état des lieux	objectifs	calendrier	condition de réussite
Bien-être au travail / attractivité des métiers	85% des salariés des transformateurs laitiers habitent dans des communes de moins de 15 000 habitants. - pour l'éleveur : astreinte permanente, charge de travail, gestion des aléas (éco, climatiques) problématique d'image (attaques violentes sur les réseaux sociaux...) multi compétences... Problème de renouvellement des générations. Les enjeux sont cruciaux puisque la pyramide des âges montre une disparition de moitié des chefs d'exploitation dans les 10 ans à venir. Il y aura donc une nécessité absolue d'adapter les besoins en main d'œuvre, y compris salariée. Partenariat sogal/socamuel pour les garanties bancaires. - pour l'aval : difficultés de recruter des salariés qualifiés en entreprises. --> valoriser les métiers de la filière --> identifier et accompagner les situations difficiles	L'expression du potentiel de production en France ne pourra être assurée que par le renouvellement des générations et un métier attractif. - le producteur doit avoir un revenu décent qui lui permette a minima de couvrir ses charges, de rémunérer son travail et se faire remplacer au moins 1 journée / semaine --> vigilance accrue sur le repérage et l'accompagnement des éleveurs en situation difficile. - amplifier le partenariat Sogal/socamuel garanties bancaires - objectif attractivité des métiers dans les entreprises laitières : maintenir la forte proportion de salariés dans les territoires français - faciliter le développement des crémiers- fromagers et leur formation	1^{er} sem 2018 : - campagnes de communication sur attractivité des métiers (élevage, transformation...) - développement des journées portes- ouvertes (exploitations & entreprises) - notamment vers les scolaires pour faire appréhender les métiers de la filière - avoir des relais dans les programmes d'orientation (manuels d'enseignement) - lancement du CAP crémier- fromager (1^{ère} session septembre 2018)	- dans le cadre des EGA, permettre un accès pour une communication métier d'éleveurs et métiers du lait dans le médias publiques - faciliter la transmission des exploitations - accompagner des diagnostics pour améliorer l'ergonomie - mettre en place avec les Pouvoirs Publics et la MSA notamment un dispositif d'accompagnement des situations difficiles
Bien-être animal (BEA)	- aujourd'hui la filière est garante du respect des 5 libertés fondamentales de l'animal - des indicateurs sont en cours d'élaboration par le CNIEL sur le BEA	- déployer ces outils pour faire évoluer les pratiques et échange avec les ONG intéressées - finalisation et déploiement du diagnostic BEA 100% - mise en place des mesures permettant d'atteindre cet objectif	d'ici 5 ans : 100% des éleveurs ont réalisé le diagnostic d'évaluation du BEA	Objectif conditionné à la valeur socle citée en début de tableau. Accompagner les investissements pour les systèmes herbagers.
Santé	- qualités nutritionnelles du lait et des produits laitiers, source de calcium la plus accessible pour le consommateur - incroyable diversité de nos produits qui donnent le choix au consommateur	- La filière suit l'objectif de réduire les inégalités de santé (Loi de Santé Publique) : collaboration renforcée avec les travailleurs sociaux - Analyse et mise en avant des valeurs nutritives des laits (et lien avec les modes de production)	- Poursuivre nos campagnes sur la place des produits laitiers dans alimentation pour les populations "petits budgets" - programmes R&D des entreprises tournées vers amélioration continue des qualités nutritionnelles et fonctionnelles des produits	Mobilisation de la recherche pour améliorer les connaissances sur la valeur nutritionnelle des aliments (y compris génétique).
Éducation / prévention	- enjeux : éducation au plaisir de manger et à l'équilibre alimentaire - le Cniel a depuis sa création a un rôle de prévention & d'éducation auprès du grand public (notamment des plus jeunes) et des professionnels de santé	- mieux faire connaître les valeurs nutritionnelles des produits laitiers dans un régime alimentaire équilibré - valoriser le modèle alimentaire français (Cf travaux OCHA) - contribuer aux programmes scolaires - lien avec les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	D'ici 5 ans : déploiement du programme cofinancé au niveau EU (2018/2020) sur les bénéfices du lait et des produits laitiers dans le cadre de la prévention de l'obésité, en lien avec l'activité physique.	Reconnaissance par les Pouvoirs publics de la légitimité de l'Interprofession pour déployer ces sujets.
Information consommateur	- la filière s'inquiète des étiquetages nutritionnels qui risquent de stigmatiser certaines catégories d'aliments (type nutsricore) - confusion des consommateurs entre des catégories de produits complètement différentes et qui utilisent des codes ressemblants à des fins marketing (ex : lait / jus de soja) 64% des Français pensent qu'un produit végétal peut remplacer le lait. Et plus de la moitié estiment qu'il apporte les mêmes nutriments (source étude CNIEL ODIREP 2017)	- faire connaître "France Terre de lait" sur le marché intérieur, gage du "socle" des engagements de la filière (quadruple performance : sanitaire, économique, envrionnementale, sociétale) - informer le consommateur sur l'ensemble des différents produits de manière transparente. Intérêts produits / process des produits laitiers.	1^{er} semestre 2018 : préparer une campagne de communication commune avec la distribution & les associations de consommateurs	Application de la réglementation pour le respect des dénominations laitières (avec l'aide de la DGCCRF).

engagements sociaux / sociétaux				
sous- thèmes	situation actuelle / état des lieux	objectifs	calendrier	condition de réussite
Gaspillage	--> réduire le gaspillage, à tous les maillons de la chaine	- réfléchir avec la distribution à réduire le gaspillage - introduire cette thématique dans les programmes d'éducation	La filière sera partie prenante dans la politique de lutte contre le gaspillage	
Aide alimentaire	Le lait et les produits laitiers constituent la base d'une nourriture facile et abordable. Filière engagée de longue date : - dons de lait représenent la consommation de 67 000 familles de 4 personnes par an - travail en collaboration avec les travailleurs sociaux	- continuer la luttre contre la précarité : la filière prône une communi-cation positive plutôt que moralisante - en donnant les clefs d'un équilibre alimentaire acessible, adapté aux conditions de vie , aux attentes et à la motivation. - valoriser et promouvoir les dons de lait et faire des campagnes de sensibilisation - travailler à une aide alimentaire hors UE en cohérence avec les straté-gies de développement de production locale.		Dispositif fiscal d'exonération des dons adapté. Accompagnement des Pouvoirs publics et des collectivités pour garantir l'accessibilité des produits.
Déchets	Campagnes de recyclage sur le plastique, les bâches d'ensilage, les bidons lessiviels, les ficelles, les pneus... --> réduire & valoriser les déchets	développer les initiatives " économie circulaire des déchets " - en exploitations : bidons lessiviels - en aval : développer le recyclage	La filière laitière s'associera également aux campagnes transversales	
Bioéconomie	--> l'économie verte améliore le bilan énergétique de la filière est source de valeur	- développer les initiatives grâce à l'économie verte (développement du photovoltaïque, d'unité de petite méthanisation, des engrais de fermes avec effluents d'élevage) - limiter la compétition homme/animal en optimisant les rations et en valo-risant les co- produits d'autres filières dans l'alimentation animale - développer l'économie énergétique de la filière	- à 10 ans : grâce au programme FLBC, le bilan azoté des fermes laitières sera également réduit - R&D pour le développement de la petite méthanisation (>80 KWé) et déploie-ment d'un plan national - développer les bâtiments économes : surcoût total estimé dans un plan bâtiment pour que 50% des places créées ou modernisées en bâtiment économe 520 millions d'€.	- financement public (Etat ou collectivité) à prévoir pour développer ces alternatives - faciliter les démarches administratives

actions transformantes

sous- thèmes	situation actuelle / état des lieux	objectifs	calendrier	condition de réussite
Recherche	Une des missions premières du CNIEL est de pilo- ter des programmes de R&D tant pour la produc- tion que pour les technologies de transformation laitières. --> il faut poursuivre l'investissement pour répondre au mieux aux attentes sociétales et environnementales et accroître la compétitivité de la filière	INFRASTRUCTURES / BATIMENTS - poursuivre les recherches et le déploiement technique pour les "bâtiments laitiers" du futur (faciliter le travail des éleveurs, confort des animaux, bâtiments économes en énergie) - rechercher des alternatives durables aux fluides frigorigènes (taxe HFC) GENETIQUE : poursuivre la recherche pour des animaux efficients et résilients (moins de rejets, moins d'intrants, meilleure résistance donc moins antibio...) en concertation avec ALLICE, INRA, IDELE, CNE (partenaires APIGENE) etc. COMPLEMENTARITE HOMME / ANIMAL : favoriser l'utilisation de co- produit des industries alimentaires et de l'herbe et cellulose pour l'alimentation des vaches laitières SECURITE SANITAIRE : maintenir une surveillance efficace de la situation sanitaire, pro- mouvoir l'acquisition de connaissance sur les risques émergents, en mettant l'accent sur les risques chimiques (perturbateurs endocriniens, nano particules, produits néoformés, résidus d'intrants ...), participer activement à la campagne de plateforme de surveillance de la chaine alimentaire pour définir et promouvoir les mesures préventives adaptées, accompagner au plus près les opérateurs dans la maîtrise du risque sanitaire notamment dans les filières lait cru. NUTRITION / TECHNOLOGIE LAITIERE : - préservation des qualités nutritionnelles et fonctionnelles des prduits laitiers - mieux comprendre le rôle des flores technologiques sur le microbiote et leurs bénéfices santé - enrichir les connaissances sur l'incidence de la technologie sur le lait (nutrition, environ- nement, fonctionnalités) afin de guider les pratiques industrielles - accompagner les entreprises dans leurs démarches d'écoconception des procédés		- programmes de recherches estimés à 60 M€ - maintien du Crédit Impôt Recherche et simplification pour les Interprofes- sions dans le cadre de projet collectifs - accompagnement financier par un "Plan Bâtiment" - coordination INRA et Idèle - vigilance sur les projets de taxes environnementales dès lors qu'aucune alternative n'existe (cf. fluides frigorigènes)
Formation	Seuls 8% des éleveurs se forment régulièrement. La filière veut accompagner tous les éleveurs dans une démarche de progrès et de montée en gamme.	- formation le plus souvent sur la technique : insérer dans la formation initiale & continue des sujets économiques & sociétaux. mobiliser les fonds de formation professionnels. - formation des collaborateurs des entreprises - actions dans l'enseignement agricole	d'ici 5 ans : 100% des éleveurs formés au moins 1 fois par an	accompagnement nécessaire des pouvoirs publics dans les formations initiales et en reconnaissant les CQP laitiers
DATA	La filière possède des multitudes de données (is- sues des Conseil en élevage, des robots de traite, des analyses de la qualité du lait, ...)	Mettre la DATA au service de l'efficacité de la filière et de la traçabilité. - en amont : déploiement de la dématérialisation totale du bouclage des bovins données échantillon de lait, contrôles de performance, génétique... - en aval : traçabilité jusqu'au consommateur	d'ici 5 ans : architecture DATA cohérente et utile pour la filière (producteurs& transformateurs) à partir de la base InfoLabo notamment. Travailler à la gouvernance de ces datas (émetteurs de données / ne pas payer plusieurs fois pour de multiples bases de données) ; centre de décisions unifié. Expérimentation de la traçabilité des produits laitiers jusqu'au consommateur.	



Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière

Association Loi 1901 n° 74/489

42 rue de Châteaudun – 75314 PARIS CEDEX 09 – Tél : 33 (0)1 49 70 71 11 – www.cniel.com